



Projet de Règlement Local de Publicité

Présentation

Réunion publique

17 janvier 2017





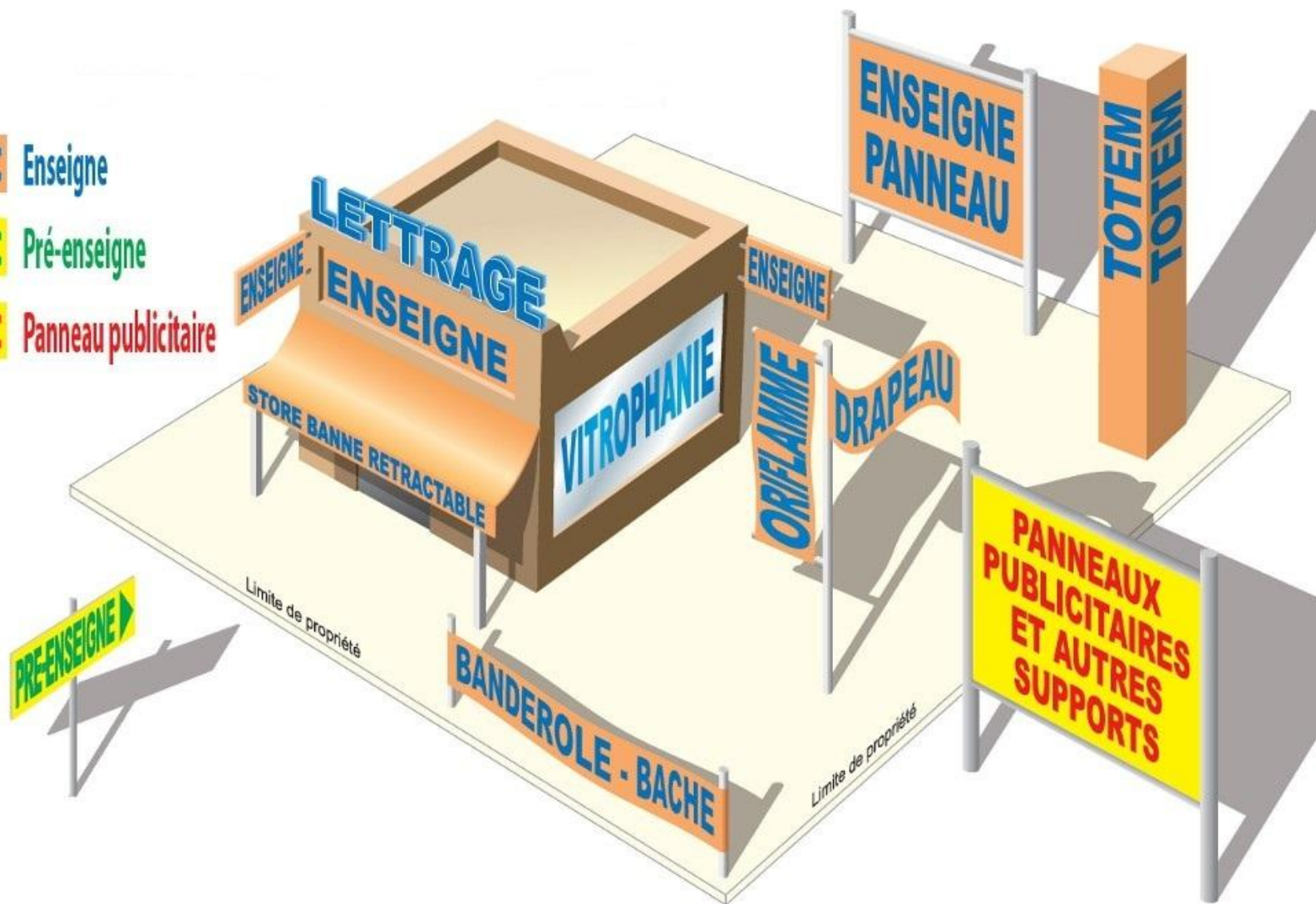
Préparation réunion publique du 17 janvier

Plan de la présentation

- Le cadre : les différents dispositifs de publicité,
- La démarche de la commune,
- Eléments du diagnostic en cours,
- Concertation et planning de mise en œuvre

Les différents types de dispositifs

- ABC** Enseigne
- ABC** Pré-enseigne
- ABC** Panneau publicitaire





Les différents types de dispositifs

- **Enseigne** : toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce;
- **Pré-enseigne** : toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.
- **Publicité** : toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention, à l'exclusion des enseignes et des pré-enseignes
- Ces dispositifs sont régis par le Règlement National de Publicité (RNP)

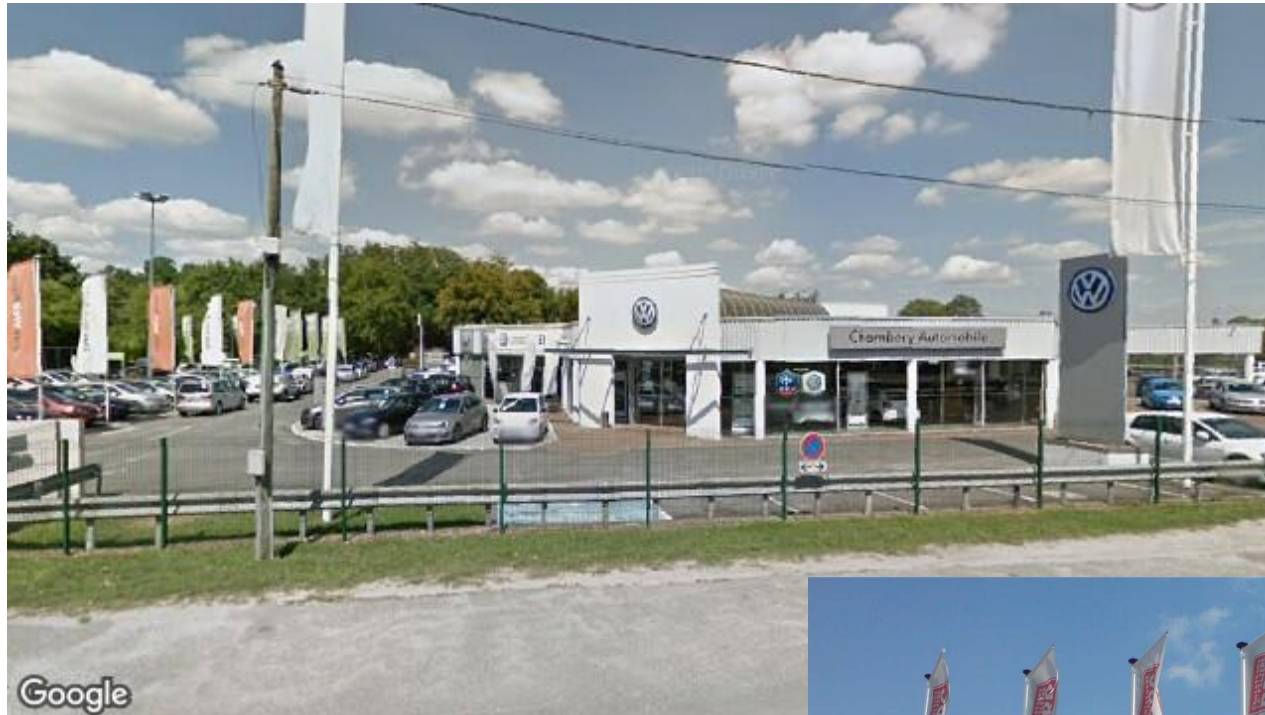


La démarche de la commune

Constats :

- Multiplication de certaines enseignes (drapeaux...) alors que le RNP ne permet pas de bien encadrer ces types de dispositifs
- Impossibilité de faire appliquer toute la réglementation en l'état actuel
- Absence de publicité sur la commune : une situation à préserver

➔ Illustration : éviter la surenchère des enseignes



➔ Illustration : faire respecter la réglementation



➔ Illustration : protéger les zones d'habitation de la publicité





Les leviers d'action pour la commune :

Deux outils complémentaires :

- l'un réglementaire : le **Règlement Local de Publicité (RLP)**
- et l'autre fiscal : la **Taxe Locale sur les Publicités Extérieures**

Objectifs communs :

- Préserver la qualité du cadre de vie des crollois sur l'ensemble du territoire communal
- Créer des conditions de visibilité plus équitables entre les commerces, en permettant la visibilité des enseignes de chacun



Le Règlement Local de Publicité (RLP)

Objectifs	Outils du RLP
Préserver l'image du cœur de ville et d'autres secteurs présentant un intérêt particulier	Règlement adapté au contexte économique, paysager et architectural de la commune
Améliorer la qualité visuelle des axes structurants du territoire de la commune, notamment, le long de la RD1090 et de l'avenue Ambroise Croizat	
Améliorer la visibilité générale des enseignes	
Renforcer les capacités à faire appliquer la réglementation sur le territoire de la commune	autorisation préalable obligatoire pour les enseignes (contrôle avant l'installation)
	transfert du pouvoir de police du préfet au maire



Modalités de mise en œuvre du projet de RLP :

1- Etablir un diagnostic :

- Photographie à l'instant T en matière d'enseignes et publicités
 - Inventaire par un agent communal
 - Information en direction des commerçants et industriels

2- Lancer la procédure réglementaire et la concertation sur la base du diagnostic réalisé



POINT SUR LE DIAGNOSTIC EN COURS

Le diagnostic a débuté en février 2016 et sera terminé au printemps 2017

→ **Diagnostic partiel :**

- 69 entreprises/commerces répertoriés, soit environ la moitié des commerces/entreprises concernés
- 308 dispositifs déjà répertoriés

→ **Répartition des dispositifs déjà inspectés par principaux types d'installation**

Enseignes sur bâtiments	Enseignes sur le terrain
141 enseignes à plat contre mur	20 sur mât
63 sur vitrine	19 drapeaux
11 sur lambrequin de store	11 chevalets
18 perpendiculaires au mur	9 totem
	8 banderoles sur grillage

→ **Point sur la conformité au RNP**

- 37 dispositifs non conformes (dont 3 pré-enseignes)
- principaux motifs de non-conformité : nombre d'enseignes posées/scellées par voie ouverte à la circulation, dimensions, dépassement de toiture, saillie/mur



Concertation et planning de mise en œuvre

phase de concertation avant arrêt du RLP

- Délibération prescrivant le RLP, (décembre 2016)
- Réunion publique (17 janvier 2017),
- 2 ateliers participatifs,
- Réunion publique de présentation du projet de règlement

Phase de consultation avant approbation du RLP

- Délibération arrêtant le RLP
- Enquête publique

Approbation du RLP

- Délibération d'approbation du RLP

2017

2018



Concertation et planning de mise en œuvre

→ Ateliers participatifs :

1 - Présentation générale et partage des objectifs : situation, objectifs des ateliers, déroulement, échanges sur les attentes de chacun

→ **mardi 14 février à 19h30**

2 – Travail sur les propositions pour atteindre ces objectifs : règles envisagées, adaptation de la Signalétique d'Information Locale

→ Nouvelle réunion publique :

3 - Présentation du rapport de présentation et du projet de règlement



Merci pour votre attention

... Et n'oubliez pas de vous inscrire aux ateliers !